



**COMMUNIQUÉ CGT**



France  
médias  
monde

## **Propos diffamatoires intolérables contre notre consœur : la direction doit réagir fermement !**

Le SNJ-CGT de FMM condamne avec force les insultes proférées par notre collègue Alain Foka à l'endroit de notre collègue Sonia Rolley, dans une interview publiée sur le site d'Arrêt sur images ce jeudi 23 décembre 2021. Les termes employés sont de l'ordre de l'injure et de la diffamation publiques, intolérables au sein de FMM.

Nous ne pouvons croire qu'il s'agit là seulement "*de mots qui peuvent dépasser la pensée*", comme l'estime la directrice de RFI, interrogée dans ce même article sur les propos d'Alain Foka.

Voici ce que dit la charte de déontologie des journalistes de FMM, signée notamment par la direction : "*Les journalistes demeurent loyaux à leur média. Ils ne peuvent pas diffuser des informations pouvant nuire à l'entreprise ou à ses salariés. Ils alertent leur hiérarchie s'ils ont connaissance que leur média ou des confrères qui y travaillent sont attaqués ou mis en cause sur les réseaux sociaux*".

Le SNJ-CGT rappelle à la direction de FMM que cette charte n'est pas facultative et s'applique à tous !

Ainsi, nous attendons que la direction réagisse avec fermeté. Sonia Rolley a tout le soutien du SNJ-CGT.

**Issy-les-Moulineaux, le 24 décembre 2021.**